

FINANCES

- **Vote des taux des contributions directes locales 2026**

M. le Maire rappelle que le conseil municipal vote annuellement les taux de la fiscalité directe locale, et rappelle ceux votés pour 2025.

Il propose de reconduire ces taux pour 2026, et souligne qu'en matière de fiscalité des entreprises, c'est la Communauté de communes des vallées de la Braye et de l'Anille qui fixe le taux de la Contribution Foncière des Entreprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve les taux d'imposition suivants pour l'année 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 41.34 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 37.54 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 15 %

PERSONNEL

- **Créations de postes - Service technique et restaurant scolaire**

M. le Maire indique qu'un agent du service technique et un agent du restaurant scolaire feront valoir leurs droits à la retraite début 2027. Compte tenu de leurs missions respectives, une période de « tuilage » serait préférable pour mieux appréhender les postes.

Il propose donc de créer deux postes (l'un à compter du 1er septembre 2026, l'autre à partir du 1er novembre 2026). Les prises de fonctions effectives seront ajustées en fonction des candidatures et de la disponibilité des personnes recrutées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de créer à compter du 1er septembre 2026, un poste à temps complet sur les grades suivants : Technicien, Technicien principal de 2^{ème} classe, Technicien principal de 1^{ère} classe, Agent de maîtrise, Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2^{ème} et de 1^{ère} classe.
- Décide de créer à compter du 1er novembre 2026, un poste à temps complet sur les grades suivants : Technicien, Technicien principal de 2^{ème} classe, Technicien principal de 1^{ère} classe, Agent de maîtrise, Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2^{ème} et de 1^{ère} classe.
- Charge M. le Maire ou son représentant de lancer les appels à candidatures et de procéder aux recrutements.

TRAVAUX

- ✓ M. L. Largillière, adjoint au Maire en charge des travaux, indique recevoir un grand nombre de demandes de travaux de voirie. Un inventaire est en cours pour recenser les besoins, chiffrer les travaux et les programmer en fonction de leur importance et de leur coût.
- ✓ La nouvelle chaudière du gymnase D. Costantini est commandée auprès de l'entreprise Paineau Tortevoie. Son installation interviendra dans les prochaines semaines.
- ✓ Les derniers travaux de la Maison d'Assistantes Maternelles (à l'intérieur et à l'extérieur du site) sont terminés.
- ✓ En ce qui concerne l'Avenue de la Gare, Mme L. Guillard signale qu'il y a des mauvaises herbes, des ornières et des pierres dans les espaces verts. Elle propose de mettre en attente le paiement du solde du marché de cette entreprise, le temps qu'elle intervienne et remédie à cette situation.

Les élus réfléchissent à changer les essences utilisées pour végétaliser la rue, mais il restera malgré tout une part d'entretien à assurer.

D'autres points doivent également être améliorés :

- Le camion de collecte des ordures ménagères ne peut pas manœuvrer sur le parking de l'ancien centre-médical.
- Les bandes réfléchissantes apposées sur les quilles se décollent. Une personne a également chuté sur la piste cyclable.
- ✓ Au sein du quartier Ambroise Croizat les 8 lots à construire situés à proximité des logements Sarthe Habitat et de la MAM restent disponibles à la vente. Leur entretien revient à la commune jusqu'à ce qu'ils soient achetés. Par la suite, l'entretien du lotissement sera réparti entre Sarthe Habitat et la commune. La voirie reviendra à terme à cette dernière.

Les assistantes maternelles qui ont intégré la MAM organisent une porte-ouverte le 09 mai prochain de 10h00 à 16h00. Elles sont actuellement deux associées agréées par la PMI, et peuvent débuter leur activité.

La MAM étant dimensionnée pour accueillir quatre professionnelles et seize enfants, il est encore possible pour deux assistantes maternelles de rejoindre l'équipe en place. D'autres enfants peuvent également être pris en charge.

DIVERS

- **Modification des horaires de la piscine municipale - Vendredis 24 juillet et 21 août 2026**

M. le Maire rappelle que les horaires d'ouverture 2026 de la piscine municipale ont été votés le 02 février dernier. Il propose de les modifier les vendredis 24 juillet et 21 août, en prévoyant une fermeture à 22h00 et l'organisation d'animations comme les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de modifier de la manière suivante les horaires d'ouverture de la piscine municipale : Vendredi 24 juillet et 21 août 2026 : ouverture au public de 10h à 12h30 et de 15h à 22h00.

- **Proposition de membres pour constituer la commission communale des impôts directs**

M. le Maire indique que la commission communale des impôts directs comprend 9 membres :

- M. le Maire, ou l'adjoint délégué, en assure la présidence
- Huit commissaires titulaires et leurs suppléants

Les commissaires doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne,
- Avoir au moins 25 ans,
- Jouir de leurs droits civiques,
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de la commune,

M. le Maire invite le conseil municipal à proposer une liste de 32 contribuables (soit l'équivalent de 8 titulaires + 8 suppléants x 2) qui remplissent les conditions énoncées ci-dessus. Il précise que l'ordre des personnes proposées n'aura qu'une valeur indicative, puisque c'est le Directeur départemental des finances public qui désignera ensuite les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants retenus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, propose et approuve la liste des commissaires présentée à l'assemblée.

- **Questions diverses :**

- ✓ M. R. Cross rappelle que le Festival Rock à Vib' se tiendra le samedi 04 juillet 2026. Il lance un appel aux bénévoles, notamment pour assurer les fonctions de régisseur mandataire.
- ✓ M. le Maire informe les membres de l'assemblée que plusieurs conseillers municipaux délégués ont été désignés :
 - M. Richard Cross pour la communication externe
 - M. Julien Prou pour la communication interne
 - Mme Aude Lepennetier pour l'intergénérationnel et l'éducation
- ✓ M. C. Ledieu, adjoint au Maire et vice-président de la CCVBA, présente les différentes commissions thématiques intercommunales et leurs missions. Pour que toutes les communes y soient représentées, plusieurs élus municipaux se proposent d'en devenir membre.
- ✓ Mme L. Guillard, adjointe au Maire en charge de finances, indique qu'à ce jour le montant de la trésorerie de la commune s'élève à 549 000 €. L'un des deux prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts a été débloqué pour 400 000 €. La commune va également percevoir très prochainement une partie des subventions qui lui ont été accordées (DETR).

Les lignes de trésorerie souscrites (600 000 €) doivent être remboursées avant janvier 2027. Elles le seront au fur et à mesure dans les mois à venir, et sans indemnité de remboursement anticipé. A ce jour, les intérêts payés s'élèvent à 1 200 €.